AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-10-71 225669

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la D. D. A.

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative,

C. C. P : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 *CLERMONT-FERRAND - 63*

ABONNEMENT ANNUEL

25,00 F

Supplément n° 1 au Bulletin n° 133 d'OCTOBRE 1971.-

DESINFECTION DES SEMENCES.-

La désinfection des semences est le seul moyen de lutte efficace contre la plupart des maladies cryptogamiques graves des céréales : Carie du Blé, Charbon du Blé, Charbons de l'Avoine, Charbon nu de l'Orge, Charbon couvert de l'Orge, Helminthosporiose de l'Orge, Fusarioses et Septorioses.

Toutefois, cette désinfection est sans action sur les Rouilles et les Piétins. Elle est très nettement insuffisante contre le Charbon du maïs.

Contre le Charbon du Blé et le Charbon nu de l'Orge, maladies dont les germes se trouvent à l'intérieur du grain, la désinfection doit être réalisée par un traitement avec un produit à base de carboxine ou par la chaleur. Le traitement des semences par la chaleur, qui a pour but de détruire le champignon, sans nuire à la faculté germinative du grain, est délicat. Il ne peut être le plus souvent réalisé que par des organismes disposant d'une installation spéciale.

Pour les autres maladies dont les germes se trouvent sur les grains et, parfois, dans le sol, la désinfection peut être effectuée, chimiquement avec l'un des produits suivants :

- Captane, thirame, carbatène : les deux premiers produits ne combattent que les Fusarioses et les Septorioses, le dernier n'est actif que contre la Carie du Blé.

- Composés organo-mercuriques : actifs sur un grand nombre de champignons (Carie, Charbon nu de l'Avoine, Charbon couvert de l'Orge, Helminthosporiose, Fusarioses et Septorioses).

- Dérivés benzéniques : (hexachlorobenzène, quintozène) spécifiques de la Carie du Blé.

- Formol : efficace sur la Carie du Blé, les Charbons de l'Avoine, le Charbon couvert de l'Orge.

- Mancozèbe : actif contre la Carie, les Fusarioses et l'Helminthosporiose de l'Orge.

- Manèbe : efficace sur les diverses maladies du Blé, de l'Avoine et de l'Orge à l'exception du Charbon du Blé et du Charbon nu de l'Orge.

- Oxyquinoléate de cuivre : plus actif vis-à-vis de la Carie qu'à l'égard des Fusarioses et des Septorioses.

- Sels de cuivre : surtout actifs contre la Carie du Blé.

P./291

Le choix du produit est fonction des maladies les plus fréquemment observées dans l'exploitation (s'il y a lieu, utiliser une spécialité commerciale contenant différentes matières actives).

Selon le matériel dont on dispose, et le produit retenu, le traitement peut s'effectuer par poudrage à sec, par poudrage humide ou par trempage (dans ce cas, éliminer les grains qui surnagent, faire sécher la semence après traitement et semer sans tarder).

Les grains désinfectés, non utilisés pour le semis, ne doivent pas être employés pour la meunerie ou l'alimentation des animaux (les composés organo-mercuriques, en particulier, sont très toxiques).

Les produits mentionnés ci-dessus ne sont efficaces que contre les maladies cryptogamiques. Dans le cas où des dommages par des ravageurs animaux sont à craindre, il y a intérêt à utiliser un produit mixte.

- contenant du lindane ou de l'heptachlore (1) s'il s'agit de protéger des attaques de Vers "fil de fer" (Taupins).

- contenant du lindane ou du diéthion, pour limiter les dégâts de la Mouche grise ou de l'Oscinie.

- contenant un répulsif, de l'anthraquinone ou du diphénylguanidine pour éviter les méfaits des corbeaux.

(1) - Les spécialités contenant de l'heptachlore ne sont plus autorisées pour le traitement des semences de maïs.

ENQUETE AUPRES DES ABONNES

Merci de nous retourner, si possible, avant fin Novembre, avec vos observations, la page 3 de ce bulletin.

Indiquez-nous les problèmes d'ordre phytosanitaire qui vous préoccupent et n'hésitez pas à nous faire part de vos observations concernant la conception de la revue PHYTOMA.

Clermont-Ferrand, le 19 Octobre 1971.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la PRotection des Végétaux :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station "AUVERGNE et LIMOUSIN"

Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 815 du 19 Octobre 1971 - ABONNEMENT 1971 - Expédition n° 19.
Dernière note parue : Bulletin n° 133, le 4 Octobre 1971.